Mise en ligne le 20 novembre 2025

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20251120-6-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 20-11-2025
Publication le : 20-11-2025

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 13 novembre 2025

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 18

Date de convocation : 7 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Clotilde BERTHIER, Stéphanie BESSET, Nicole CLUZEL, Yann GUELY, Orlane FANGET et Xavier HEDOU.

Absents :

Monsieur Brahim SAADI, Madame Pascale LUBIN donnant pouvoir à Madame Nicole CLUZEL, Monsieur Damien VINCIGUERRA, Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Frank PRESUMEY donnant pouvoir à Monsieur Eric GLENAT, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER, Monsieur Jean-Charles BANCHERI donnant pouvoir à Monsieur Alain FERNANDEZ, Monsieur Robert PASERO et Madame Julie LADRET.

Madame Stéphanie BESSET est désignée, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-4.2-139

Création d'un poste de Chargé d'opérations à temps complet

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de créer un poste de Chargé d'opérations suite à la volonté municipale de piloter et suivre les projets d'aménagement de différentes natures et échelles de la commune.

Le Chargé d'opérations de la Commune de Tullins aura pour principales missions :

- La conduite opérationnelle de projets d'aménagement
- L'animation de la gouvernance de projet
- La participation citoyenne

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel conformément aux articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération identifiée.

Il est proposé un recrutement par voie contractuelle pour une durée de deux ans (renouvelable).

Aussi,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20251120-6-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 20-11-2025
Publication le : 20-11-2025

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la création d'un poste contractuel de catégorie B de la filière administrative (contrat de projet / grade : rédacteur territorial), à temps complet pour une durée de deux ans renouvelables,
- **Ouvre** les crédits budgétaires correspondant et nécessaires au financement du poste au budget,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 17 novembre 2025
Le Maire

